

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 13 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DPE 11 - DFA Budget annexe de l'eau - Compte administratif 2015.

M^{me} Célia BLAUEL et M. Julien BARGETON, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 du budget annexe de l'eau délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 15, 16 et 17 décembre 2014, et des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2015 du budget annexe de l'eau rendu par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 3^{ème} Commission, et Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2015 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2015 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	0 euro
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	0 euro
Déficit cumulé au 31 décembre 2014 :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2015 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	2 812,64 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	110 806,60 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2014 :	411,59 euros

BALANCE

Dépenses :	0 euro
Recettes :	110 806,60 euros
Solde d'exécution 2015 :	110 806,60 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2015 :	111 218,19 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2015 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	4 990 385,48 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	2 020 048,44 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2014 reporté :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2015 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	4 990 385,48 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	2 565 072,53 euros
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2014 reporté :	2 469 485,48 euros

BALANCE

Dépenses :	2 020 048,44 euros
Recettes :	2 565 072,53 euros
Solde d'exploitation 2015 :	545 024,09 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2015 :	3 014 509,57 euros

Article 2 : Le solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 111 218,19 euros, sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R001) au budget supplémentaire de 2016.

Article 3 : Le résultat excédentaire de la section d'exploitation, d'un montant de 3 014 509,57 euros, sera reporté en recettes de la section d'exploitation (R002) au budget supplémentaire de 2016.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO